



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Changement au *Règlement de la Chambre des communes*

Ottawa (Ontario) – Le 21 septembre 2023

Le lundi 18 septembre, la Chambre des communes a apporté un changement permanent au *Règlement de la Chambre des communes*. Cette modification concerne les jours où la Chambre ne siège pas, notamment à l'occasion de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, de la fête du Canada et de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Si ces journées tombent un samedi ou un dimanche, la Chambre ne se réunira pas le lundi suivant.

Cette modification est entrée en vigueur le 18 septembre 2023 et le calendrier des séances de la Chambre des communes a été modifié en conséquence.

Pour plus de renseignements :

Amélie Crosson
Directrice des communications
Bureau de la présidence de la Chambre des communes
613-295-1751
613-995-7882
amelie.crosson@parl.gc.ca

Suivez-nous

